

La CIPDH clôture sa 3ème session ordinaire à Djeddah La CIPDH décide d'entreprendre une visite en Palestine et au Myanmar pour y évaluer la situation des droits de l'homme et de mettre en place quatre groupes de travail sur la Palestine, la femme et l'enfant, l'islamophobie et les minorités musulmanes, et le développement

Date: 31/10/2013

La Commission indépendante permanente des droits de l'homme de l'OCI (CIPDH) a clôturé, jeudi 31 octobre 2013, à Djeddah, sa troisième session ordinaire, qui s'est poursuivie 5 jours durant. La session a été présidée par son nouveau président, l'ambassadeur Mohammad Ibrahim Kawu, du Nigeria.

La Commission a eu des discussions approfondies sur certaines questions majeures de l'heure, à l'instar de l'islamophobie et de la discrimination sur fond de religion, les violations des droits de l'homme des Palestiniens et la situation de la minorité musulmane Rohingya au Myanmar. À cet égard, la Commission a fermement condamné les violations des droits humains qui continuent d'être perpétrées par la puissance occupante Israël en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Les membres de la Commission ont dénoncé vigoureusement la politique de colonisation au vu de ses répercussions négatives sur l'ensemble des droits de l'homme du peuple palestinien ainsi que sur les efforts internationaux pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. La Commission a décidé d'entreprendre une visite en Palestine (Dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie) pour évaluer la situation des droits de l'homme sur le terrain et faire les recommandations appropriées au Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE).

Elle a, d'autre part, accueilli favorablement les recommandations formulées par le Groupe de contact de l'OCI sur le Myanmar et exprimé le souhait de voir la première visite devant être effectuée par ledit Groupe, à la mi-novembre, contribuer à la réalisation des droits des Rohingyas. La Commission a décidé de dépêcher une mission d'investigation au Myanmar pour mener sa propre enquête sur la situation des Rohingyas musulmans. Elle a également examiné la possibilité de l'organisation d'un séminaire/atelier de travail sur le dialogue interreligieux regroupement bouddhistes et chefs religieux musulmans.

La Commission a également délibéré sur divers aspects des quatre domaines prioritaires identifiés lors de sa première session, en l'occurrence les droits de la femme, les droits de

l'enfant, l'éducation aux droits de l'homme et le droit au développement. Afin de traiter ces questions d'une manière efficace et durable, la Commission a décidé de mettre en place quatre groupes de travail, à savoir le Groupe de travail sur la Palestine, le Groupe de travail sur les droits de la femme et de l'enfant, le Groupe de travail sur l'islamophobie et les minorités musulmanes et le Groupe de travail sur le droit au développement. Il a été également convenu que l'éducation aux droits de l'homme, étant devenue une question transversale, serait abordée séparément par chacun des groupes de travail. De plus, un groupe de travail ad hoc a été créé avec pour mission d'élaborer un cadre d'interaction entre la CIPDH, les institutions nationales des droits humains agréés par les Etats membres (INDH) et les organisations de la société civile.

La Commission a informé les États membres de l'OCI de son interaction avec d'autres organisations internationales et régionales ainsi qu'avec des organismes opérant dans le domaine des droits de l'homme, en particulier les droits de la femme. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Sommet et le Conseil des ministres des Affaires étrangères, la Commission a également finalisé et présenté trois rapports sur les questions de la discrimination et de l'intolérance envers les musulmans, la situation des droits de l'homme des musulmans Rohingyas et l'impact négatif des sanctions économiques et financières sur la pleine jouissance des droits de l'homme.

La Commission a invité, une nouvelle fois, les États membres à fournir des informations sur leurs législations relatives aux droits de la femme et de l'enfant, afin d'évaluer leur compatibilité avec les enseignements islamiques pertinentes et les obligations internationales relatives aux droits humains et, partant d'établir un compendium décrivant les meilleures pratiques et la législation modèle en la matière. La Commission a, par ailleurs, appelé à une collaboration étroite avec les organisations et institutions dans le domaine du dialogue interreligieux et intercivilisationnel, y compris le Centre du Roi Abdallah Ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICIID) et le Centre international de Doha pour le dialogue interreligieux. La Commission des 18 membres devra se réunir officiellement dans le cadre de sa quatrième session ordinaire au début du mois de Février prochain, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite.

Djeddah, 31 Octobre 2013